



[www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Catherine MAUJARET-NDIAYE  
Responsable du service organisation & méthodes

☎ : 01 41 40 91 56 – 06 16 95 96 52

☎ : 01 47 30 11 91

E-Mail : [catherine.maujaret-ndiaye@ville-clichy.fr](mailto:catherine.maujaret-ndiaye@ville-clichy.fr)

N/Réf. : SOM/CMN/CCSPL/notes2007

Clichy, le 31 août 2007

## **Rapport du président de la Commission des services publics locaux relatif aux rapports annuels 2006 des délégations de service public accordées par la Ville de Clichy**

---

### **Services d'assainissement et de collecte des ordures ménagères**

La commission des services publics locaux examinera :

- le rapport sur le service de l'assainissement,
- le rapport sur la collecte des ordures ménagères.

Un avis favorable est demandé à la commission pour ces deux rapports.

### **Délégations de service public**

Trois délégations de service public sont en cours actuellement :

- la gestion des marchés confiée à la société LOMBARD & GUERIN en 2005 ;
- la gestion du stationnement sur voirie ainsi que la construction et la gestion du parc de stationnement de l'Hôtel de ville confiées à Vinci Park en 1992 ;
- la construction et l'exploitation d'une installation collective de distribution de chaleur confiée à la Société de Distribution de Chaleur de Clichy (SDCC), filiale du groupe ELYO, en 1965 pour une durée de 30 ans, concession prolongée par avenant jusqu'au 30 septembre 2015.

Les délégataires ont produit avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport comportant notamment les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service. Ces rapports ont été analysés et font l'objet d'une présentation individuelle.

### **Gestion des marchés**

Un effort doit être mené par le délégataire pour le maintien des commerces de qualité sur les marchés Clichois. Il convient ainsi de veiller à ce que les efforts de Lombard et Guérin se poursuivent et s'intensifient pour amener dès que possible les marchés de Clichy au niveau de qualité demandé par la municipalité.

Il est proposé à la Commission de donner un avis favorable au rapport présenté mais de demander à l'administration de veiller à une amélioration du service rendu par le délégataire.

### **Gestion du stationnement payant sur voirie et du parc de stationnement de l'hôtel de ville**

A la demande de la municipalité, Vinci a amélioré le contenu de ses rapports annuels en 2005 et 2006. Néanmoins, malgré nos demandes, la lecture des rapports financiers relatifs à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et du parc de stationnement reste difficile et ne permet pas d'avoir une visibilité sur l'équilibre financier de l'ensemble de l'opération ni à ce jour, ni à terminaison.

Il est proposé à la Commission consultative de préconiser au Conseil municipal de faire toutes réserves sur le contenu financier du rapport 2006 de Vinci et de décider :

- un examen des éléments du rapport par un expert comptable/commissaire aux comptes pouvant procéder aux contrôles et aux sondages qui pourraient lui paraître nécessaires
- de demander à M. Pille, ingénieur Conseil, qui a été mandaté en 2005 pour une étude rapide des contrats, de fournir une consultation plus approfondie des relations contractuelles de la ville avec son délégataire étant rappelé qu'une commande en ce sens a déjà été adressée à ce dernier.

Par ailleurs, lors de sa précédente réunion, la Commission a souhaité que lui soit présenté le projet d'avenant à la convention d'exploitation du stationnement. Cette présentation avait pour objectif de permettre à la Commission de donner un avis sur le projet avenant afin qu'il puisse être, le cas échéant, approuvé ou amendé avant présentation au Conseil municipal.

Dans les conditions actuelles, il est suggéré de donner un avis positif sur les deux premiers articles de l'avenant relatifs au fonctionnement du stationnement (création d'une zone jaune et tarification) et à la mise en place du paiement électronique. En revanche, concernant le nombre des agents de surveillance de la voie publique pris en charge par Vinci, la valorisation des frais de personnel correspondant et l'actualisation des indices, il semble préférable d'attendre les conclusions des experts avant de signer cette autre partie de l'avenant.

### **Exploitation du chauffage urbain**

Depuis 2000, compte tenu de la complexité du sujet, la municipalité a engagé des missions d'assistance pour le suivi de la concession de chauffage urbain. Au vu de ces rapports et plus particulièrement celui établi par la société Finance Consult, reçu en 2005, elle a souhaité en 2006 faire effectuer un audit juridique et financier. Cette mission a été attribuée au cabinet Michel Pille, ingénieur conseil, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée qui a fait l'objet d'une publicité du 5 au 25 octobre 2006 sur le site de la ville.

La conclusion de cet audit mené au premier semestre 2007 met en évidence la nécessité d'éclaircir le cadre juridique de la concession d'une part ; les aspects financiers, notamment les tarifs aux usagers pratiqués par le concessionnaire jugés anormalement élevés d'autre part.

Ce rapport ainsi que le dossier ont été mis à la disposition des membres de la commission. M. Pille nous a promis d'assister aux travaux de la Commission le 6 septembre 2007 conformément à ce qui était prévu lors de la réunion du 8 janvier dernier afin de répondre aux questions des commissaires.

D'ores et déjà, le rapport qui laisse apparaître que la Ville de Clichy serait fondée à demander la restitution de sommes payées indûment au concessionnaire et à obtenir des modifications pour l'avenir dans le cadre d'un avenant qui doit être négocié, a transmis, après avoir consulté

**C'était l'époque où le rapport PILLE était tout-à-fait valable. Pourquoi sera-t-il rejeté par la suite ?**

un cabinet d'avocat sur les questions uniquement juridiques, au cabinet d'avocat parisien Lysias Partners, le dossier afin d'engager les actions nécessaires, amiables ou contentieuses.

Il semble par ailleurs nécessaire de faire connaître nos actions notamment par voie de presse afin que les autres personnes ou entités (collectivités territoriales, copropriétés, OPHLM, etc.) concernées par le chauffage puissent bénéficier de l'action de la ville et la conforter.

Au vu du rôle et des compétences confiés à la Commission consultative des services publics locaux par délibération 5.3. du 10 février 2004, et au vu des rapports soumis à son avis et ce jusqu'en 2005 qui l'ont amenée à solliciter un audit juridique et financier, il est proposé à la Commission qu'elle soumette au Conseil municipal un projet de délibération portant sur la poursuite des actions en cours et la désignation de Maître Jean-Pierre Mignard, Docteur en droit, et de Maître Jorge Mendès Constante, Docteur en droit, avocats associés au sein de la SEARL LYSIAS PARTNERS, aux fins de défendre les intérêts de la Commune.

#### **Liste des pièces mises à disposition des membres de la Commission consultative :**

Pour l'assainissement :

- le rapport 2006 du service de l'assainissement
- le rapport d'étude relatif au suivi du fonctionnement du réseau d'assainissement communal – année 2006 établi par SAFEGE, Ingénieurs Conseils

Pour la collecte des ordures ménagères :

- le rapport 2006 du service de la collecte

Pour la gestion des marchés :

- le rapport du délégataire, LOMBARD et GUERIN : rapport technique, rapport d'analyse de la qualité du service, annexes
- la note d'analyse du rapport par la municipalité

Pour le stationnement payant sur voirie et le parc de stationnement :

- le rapport du délégataire, VINCI Park
- la note d'analyse du rapport par la municipalité

Pour le chauffage urbain :

- la synthèse de l'étude confiée au groupement TEC – SCP Satorio & associés et Finance Consult remise en novembre 2000.
- le rapport final de Finance Consult reçu début 2005 relatif à la mission d'assistance pour le suivi de la concession de chauffage urbain / exercice 2003
- le rapport d'audit juridique et financier du 20 juin 2007 établi par M. Pille, Ingénieur conseil
- la note d'analyse du rapport par la municipalité

Jean-Pierre AUFFRET



1er Maire Adjoint